

JOURNAL OFFICIAL

BURKINA FASO

Paraissant le jeudi de chaque semaine

ABONNEMENTS

BURKINA FASO ET AFRIQUE Toute voie 6 mois 1 an 19 500 39 000

AUTRES PAYS

Vente de numéro

	terre ac numero	
Année	courante	750
Année	courante spéciale	1000
Année	antérieure	900
Année	antérieure spéciale	1200

ABONNEMENTS ET INSERTIONS

les abonnements et insertions seront adressés an Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres 01 BP. 3924 OUAGADOUGOU TEL. 50-32-63-61 / 50 32-60-19 50 32 60 20 / 50 32 41 91

Les lettres demandant réponse devront être accompagnées d'un timbre pour l'affranchissement.

ISSN 07966-5206

Les abonnements et les annonces sont payables d'avance

135

135

146

147

148

ANNONCES ET AVIS

Les annonces devront parvenir au plus tard le jeudi précédant la date de parution du "JO".

PARTIE OFFICIELLE

PRESIDENCE DU FASO

14 nov... Décret n° 2016-1066/PRES promulguant la loi n° 025-2016/AN du 18 octobre 2016 portant ratification de la Convention sur la réduction des cas d'apatridie adoptée à New York, le 30 août 1961.

20 déc... Décret n° 2016-1154/PRES promulguant la loi n° 039-2016/AN du 02 décembre 2016 portant règlementation générale de la commande publique.

22 déc... Décret n° 2016-1158/PRES mettant fin à l'intérim du Chef de Corps du Bataillon du Génic Militaire (à titre de régularisation).

22 déc... Décret n° 2016-1159/PRES portant nomination d'un Commandant et d'un Commandant Adjoint du 11ème Escadron de Soutien à la Paix (FPU 7).

23 déc... Décret n° 2016-1160/PRES portant nomination d'un Commandant de Groupement de Gendarmerie.

23 déc... Décret n° 2016-1161/PRES portant

nomination d'un Chef de Luvision par intérim à l'Etat-Major de l'Armée de Jose.

28 déc... Décret n° 2016-1170/PRES promulguant la loi n° 034-2016/AN du 15 novembre 2016 portant autorisation de ratification de l'Accord de Bangui instituant une Organisation africaine de la propriété intellectuelle, acte du 14 décembre 2015.

28 déc... Décret n° 2016-1171/PRES promulguant la loi n° 035-2016/AN du 15 novembre 2016 portant statut des mandataires judiciaires dans les procédures collectives d'apurement du passif.

CONSEIL CONSTITUTIONNEL

11 nov... Décision n° 2016-025/CC sur la conformité à la Constitution de la loi n° 023-2016/AN du 13 octobre 2016 portant retrait de parcelles illégalement acquises sur la période de 1995 à 2015 au Burkina Faso.

11 nov... Décision n° 2016-026/CC sur la requête aux fins de promulgation de la loi organique n° 018-2016/AN du 26 mai 2016 portant composition, organisation, attributions, fonctionnement de la Cour de Cassation et procédure applicable devant elle.

151

45

131

DECRET Nº 2016-1170/PRES promulguant la loi n° 034-2016/AN du 15novembre 2016 portant autorisation de ratification de l'Accord de Bangui instituant une Organisation africaine de la propriété intellectuelle, acte du 14 décembre 2015.

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU la lettre n°2016-080/AN/PRES/SG/DGSL/DSC du 01 décembre 2016 du Président de l'Assemblée Nationale transmettant pour promulgation la loi n°034-2016/AN du 15 novembre 2016 portant autorisation de ratification de l'Accord de Bangui instituant une Organisation africaine de la propriété intellectuelle, acte du 14 décembre 2015;

DECRETE

ARTICLE 1: Est promulguée la loi n°034-2016/AN du 15 novembre 2016 portant autorisation de ratification de l'Accord de Bangui instituant une Organisation africaine de la propriété intellectuelle, acte du 14 décembre 2015.

ARTICLE 2: Le présent décret sera publié.

Ouagadougou, le 28 décembre 2016

Roch Marc Christian KABORE

BURKINA FASO

IVE REPUBLIQUE SEPTIEME LEGISLATURE

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

LOI Nº 034-2016/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE l'ACCORD DE BANGUI INSTITUANT UNE ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE, ACTE DU 14 DECEMBRE 2015

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 15 novembre 2016 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1: Le gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier l'Accord de Bangui instituant une Organisation africaine de la propriété intellectuelle, acte du 14 décembre 2015.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 15 novembre 2016

Pour le Président de l'Assemblée nationale, le Premier Vice-président Benéwendé Stanislas SANKARA

Le Secrétaire de séance <u>Dissan Boureima GNOUMOU</u>

DECRET Nº 2016-1171/PRES promulguant la loi n° 035-2016/AN du 15novembre 2016 portant statut des mandataires judiciaires dans les procédures collectives d'apurement du passif.

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution ;

VU la lettre n°2016-080/AN/PRES/SG/DGSL/DSC du 01 décembre 2016 du Président de l'Assemblée Nationale transmettant pour promulgation la loi n°035-2016/AN du 15 novembre 2016 portant statut des mandataires judiciaires dans les procédures collectives d'apurement du passif;

DECRETE

ARTICLE 1: Est promulguée la loi n°035-2016/AN du 15 novembre 2016 portant statut des mandataires judiciaires dans les procédures collectives d'apurement du passif.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera publié.

Ouagadougou, le 28 décembre 2016

Roch Marc Christian KABORE

BURKINA FASO

IVE REPUBLIQUE SEPTIEME LEGISLATURE

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

CHILD I NO GRES-JUSTICE